

Commission Wilaya Discipline

Membres présents :

- Maitre **CHELLI** Aziz
- M^r **BOUHBILO** Mohamed
- M^r **MECHERI** Said

Membre Absent :

- Mr **ALIOUAT** Tarek

COMMISSION DE DISCIPLINE
PV N° 28
SAISON SPORTIVE: 2023 / 2024
SEANCE DU 06/05/2024

Ordre du jour : Traitement des Affaires Disciplinaires.

DIVISION HONNEUR

AFFAIRE N° 163/ RENCONTRE USBG - AFM du 03.05.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	HAMLAOUI	AMMAR	USBG	J0250	« Avertissement »	CAS		
Joueur	BOUHENNICHE	WALID	USBG	J0261	« Avertissement »	CAS		
Joueur	DJAMADA	YASSER	USBG	J0253	« Avertissement »	CD	5.000.00	
Joueur	BENLARIBI	AKRAM	AFM	J0490	« Avertissement »	CAS		
Joueur	BENCHIHEUB	WASSIM	AFM	J0514	« Avertissement »	CAS		
Joueur	BENKHALFALLAH	ZAKARIA	AFM	J0487	« Avertissement »	CAS		

AFFAIRE N° 164/ RENCONTRE ESCT - GMSM du 04.05.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	ABBAS	YOUNES	ESCT	J0774	« Avertissement »	CAS		
Joueur	REBBADJ	AYOUB	ESCT	J0585	« Avertissement »	CAS		
Joueur	BOULAYOUNE	BADREDDINE	GMSM	J0311	« Avertissement »	CAS		

AFFAIRE N° 165/ RENCONTRE AFM - ESBM du 05.05.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	HENOUS	TOUFIK	ESBM	J0112	Un match ferme pour cumul de cartons			
Joueur	GUEDREZ	BOUBAKER	USSM	J0425	« Avertissement »	CD	5.000.00	
Joueur	BOUOUDINE	RAMZI	USSM	J0568	« Avertissement »	CD	5.000.00	
Joueur	BOUHANNACHE	KHOUTIR	USSM	J0570	« Avertissement »	CAS		

AFFAIRE N° 166/ RENCONTRE WRBM - NOSB du 05.05.2024

- Après lecture de la feuille de match.
- Après lecture des rapports de l'arbitre principal et du commissaire au match.
- Après lecture du rapport du club de NOSB.
- Après audition de la délégation du club de NOSB.

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	MEBARKI	DAIA ELHAK	NOSB	J0179	« Avertissement »	CD	5.000.00	
Joueur	KOUT	RAMZI	NOSB	J0181	« Avertissement »	CD	5.000.00	
Joueur	BOUGHEDA MED EL AMINE		NOSB	J0402	« Avertissement »	CAS		
Une amende de 10.000.00 est infligée au club NOSB pour absence entraîneur principal								
Une amende de 5000 DA est infligée au club NOSB pour arrivée tardive à la rencontre (ART 51)								
Partie arrêtée à la 45 mn de jeu pour refus de continuer le jeu (Reprendre la 2° mi-temps) par l'équipe de NOSB Dossier transmis à la DOC pour étude								